

Compte rendu de la réunion du Conseil Consultatif de la commune déléguée de la Fresnaye-sur-Chédouet du 19 février 2021-16H

Présents : André TROTTEY, Alain VIOLET, Martine PRODHOMME, Pascale PATEL, Klaus PETTERA, François RENOU, Alain SOREAU, Liliane EPINEAU, Pascal PIERRON, Daniel BESNARD, Claude TESSIAU, Bernard BOULAY, Christian DUPONT.

Excusée : Emilie PARIS

M. le Maire a rappelé les motivations du conseil municipal de Villeneuve-en-Perseigne de créer des conseils consultatifs dans chacune des communes déléguées.

Suite à la distribution du flyer dans les boîtes aux lettres au moment de Noël, plusieurs personnes se sont montrées intéressées et sont présentes à cette première réunion avec les Présidents de certaines associations.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de participation active à la vie de la commune.

Les premières réunions se déroulent actuellement au sein des communes déléguées. Il y aura par la suite une réunion de mise en commun au niveau de Villeneuve-en-Perseigne.

Le Maire attire l'attention de la nécessité de soutenir le milieu associatif dans la prochaine sortie de la COVID. Le milieu associatif souffre beaucoup, il faudra être présent pour relancer leur activité et encourager les habitants à participer au travail de ces associations en encourageant le bénévolat. Ce sera une priorité pour relancer la vie sociale, culturelle et sportive de notre commune. Une réflexion devra se faire sur la mise en place d'une approche fédérée de la vie de ces associations, s'appuyant sur la proximité et la présence sur le territoire des communes déléguées, avant un regroupement au niveau de Villeneuve-en-Perseigne afin de renforcer les équipes et de faciliter l'aide administrative et technique dans le fonctionnement au quotidien.

Il est posé la question de la ventilation de la population de Villeneuve-en-Perseigne par classes d'âges. Des données statistiques pourront être données.

Il est relevé la difficulté pour les personnes séniors, actuellement de + de 75 ans, ou des personnes prioritaires à s'inscrire pour la vaccination contre le virus. C'est un parcours du combattant et des personnes arrêtent cette démarche devant la difficulté à s'inscrire dans l'un ou l'autre des centres de vaccination.

Aussi, il est posé la question de savoir si la commune pourrait intervenir pour faciliter les habitants dans cette démarche.

Il est constaté que la difficulté exprimée résulte avant tout dans l'insuffisance des doses de vaccin, et qu'il faut sans doute attendre quelques semaines pour voir une nette amélioration de cet approvisionnement.

Néanmoins, la question mérite d'être posée dans le cadre du fonctionnement de la Maison des Services Publics et du renforcement actuel de ses services avec l'embauche depuis le 01/01/2021 de M. Maxime FORTIN.

M. le Maire demande alors à ce dernier de venir se présenter aux membres de la réunion et d'aborder le sujet avancé.

Après une présentation du rôle de la MSAP, qui est en attente d'une labellisation complémentaire en France SERVICES, M. FORTIN indique les différents renseignements qui existent sur le site internet de la commune, sur les modalités d'inscription pour la vaccination. Il apparaît que la MSAP peut tout à fait s'inscrire dans cette aide à la population et une mention explicite va être rajoutée en précisant que les habitants concernés peuvent s'adresser auprès de M.FORTIN.

Il est indiqué que dans le cadre du plan de relance, une cellule est activée en Préfecture de la Sarthe pour aider les entreprises et les associations.

Le passage de M.FORTIN permet une présentation rapide mais très claire sur la diversification des services qui se mettent en place dans le cadre de la MSAP, s'appuyant beaucoup sur le développement du numérique : site internet, facebook, réseaux sociaux...

Tout cela devra conduire à prévoir des formations auprès des utilisateurs potentiels du numérique de façon à améliorer l'accès à l'accroissement de l'offre de l'information locale ou plus générale.

Des ateliers thématiques pourront se mettre en place dès la sortie de la COVID...

La rapide présentation de M.FORTIN a permis de mettre en évidence la richesse des actions pouvant être mise en place dans les prochaines semaines et prochains mois. Tout ce dispositif s'inscrit parfaitement dans le travail du conseil consultatif.

Devant cet intérêt majeur il sera intéressant de prévoir une prochaine réunion du conseil consultatif dans quelques semaines avec une présentation plus complète de M. Maxime FORTIN.

M. le Maire donne l'information sur l'inscription de Villeneuve-en-Perseigne dans l'ATLAS DE BIODIVERSITE COMMUNAL, suite à un appel à projet du Parc Régional Naturel Normandie Maine : une copie du document de presse du parc est distribuée.

Il est précisé également la signature d'une convention de mise en valeur environnementale de l'étang de chédouet entre la commune de Villeneuve en Perseigne, l'association de pêche du Chédouet et le lycée agricole de Sées. Dans le cadre du cursus scolaire d'étudiants en BTS environnement 1^{ère} année, un travail avec 5 étudiants va se dérouler sur l'année sur la biodiversité faune et flore, l'approche pédagogique de l'étang de Chédouet, tout en privilégiant un maintien naturel et de calme de cet espace remarquable.

La commune, dans le cadre des travaux, sur les prochaines années souhaite renforcer la protection de son environnement exceptionnel et contribuer à le faire connaître et partager auprès de toute la population. C'est un axe majeur pour son avenir.

Un autre élément dans ce sens portera sur la réouverture de sentiers pédestres : deux circuits, en partance du bourg, seront prochainement balisés, avec l'établissement d'un plan, afin d'élargir l'offre dans ce domaine et en faisant venir les marcheurs dans le bourg de la Fresnaye-sur-Chédouet.

Une prochaine réunion est envisagée dans quelques semaines.

André TROTTEY